

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Economie de proximité et relations agriculture, alimentation et territoire	114

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et notamment les articles 107 et 108,
- VU** le régime cadre exempté n° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020, et notamment son article 5.2.3,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020 adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1^{er} Juillet 2014,
- VU** le régime SA.41595 (2015/N) - Partie A - Régime-cadre Aides au développement de la sylviculture et à l'adaptation des forêts au changement climatique,
- VU** le régime cadre notifié n° SA 50627 relatif aux aides à la coopération dans le secteur agricole et agroalimentaire pour la période 2018-2020,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1, L1511-1, L1611-4 et suivants,
- VU** le Code rural et de la pêche et notamment l'article L111-2-2,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 mars 2017 adoptant le Plan de développement de la filière équine ligérienne 2017-2020,
- VU** la délibération du Conseil Régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,

- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation et la stratégie agro-alimentaire partagée 2016-2020, en-Pays-de-la-Loire « de Notre Terre à Notre Table... »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020.
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire.
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 29 mai 2020 relative à l'Appel à projets « Projets Alimentaires Territoriaux ».
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 30 avril 2020 accordant une subvention de 96 230 € relative à la mise en place de circuits alimentaires de proximité dans les intercommunalités dans le contexte de la crise COVID-19.
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 15 novembre 2019 accordant au Pôle de Compétitivité XYLOFUTUR une subvention de 60 000 € pour son programme d'animation pour l'année 2020 et approuvant la convention 2019-14354.
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 15 novembre 2019 accordant à la société PIVETEAU une subvention de 200 000 € pour la mise en œuvre d'un programme de R&D intitulé Scierie du Futur et approuvant la convention 2019-14220.
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 13 novembre 2020 approuvant la présente convention relative à la modernisation de l'hippodrome Pierre-Provost à Ecommoy (72),
- VU** l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/c 198/01), notamment son point 2.2.2.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 20 000 € (AE) au syndicat mixte Vendée Cœur Océan pour la mise en œuvre de son projet alimentaire territorial sur une dépense subventionnable de 113 765,52 € TTC.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 20 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention n°2020-12257 figurant en annexe 1.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

APPROUVE

les termes de l'avenant n°1 à la convention 2020-05593 relative au programme régional Offre alimentaire de Proximité - COVID-19 mis en œuvre par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, modifiant l'assiette des dépenses subventionnables qui s'élève à désormais à 138 860 € net de taxes, présenté en annexe 2.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

ATTRIBUE

une subvention de 53 000 (AE) à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour la mise en œuvre du projet « Approlocal.fr en Pays de la Loire » sur une dépense subventionnable de 107 820 € HT €

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 53 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention n°2020-11064 figurant en annexe 3.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

dans le cadre du budget 2020 affecté par la Région à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) au titre de la mesure Transformation à la Ferme, une subvention de 45 900 € (AP) à l'EARL LA BAIE DE L'EPI pour son projet de transformation, sur une dépense subventionnable s'élevant à 200 000 € HT, de 45 900 € (AP) à l'EARL LES LIMONS sur une dépense subventionnable s'élevant à 200 000 € HT, de 45 900 € (AP) à l'EARL ORSONNEAU, sur une dépense subventionnable s'élevant à 200 000 € HT, une subvention de 53 228,88 € (AP) au GAEC MARTINEAU, sur une dépense subventionnable s'élevant à 173 950,73 € HT et une subvention de 23 070,07 € (AP) à MACEDO GUEDES Stela Mari pour son projet de transformation, sur une dépense subventionnable s'élevant à 100 523,26 € HT.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à signer les conventions correspondantes sur la base de la convention type adoptée lors de la Commission permanente du 25 septembre 2020.

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 280 000 € (AP) pour la mise en œuvre par l'Agence de Services et de Paiements (opération Astre n° 2020_11690), de la mesure 4.2.2 du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020, relative aux aides à l'investissement en faveur de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles à la ferme.

ANNULE

partiellement la délibération de la Commission permanente du 25 septembre 2020 en ce qu'elle affecte une autorisation de programme de 13 815,29 € (AP) pour le projet d'investissement de transformation du GAEC LA ROCHETTE (85).

ANNULE

partiellement la délibération du 25 septembre 2020 en ce qu'elle affecte une autorisation de programme de 5 000 € (AP) complémentaire (opération Astre n° 2020_02096_00),

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 5 000 € (AE) au titre de la subvention complémentaire attribuée à Accueil Paysan par décision de la Commission permanente du 25 septembre 2020, soit une subvention globale de 25 000 € sur une dépense subventionnable de 46 390 € TTC pour son programme d'actions de l'année 2020.

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € (AE) à l'association Solidarité Paysans Pays de la Loire pour la réalisation de son programme d'actions 2020 sur une dépense subventionnable de 185 150 € TTC.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 10 000 €.

ATTRIBUE

une subvention de 115 000 € (AE) à la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire pour le programme TERRALAB sur une dépense subventionnable de 332 060€ HT.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 115 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention n°2020-10921 figurant en annexe 4.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 26 000 € (AE) à l'association SOLAAL pour la mise en œuvre de ses actions auprès des agriculteurs sur une dépense subventionnable de 53 600 € TTC.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 26 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention n°2020-08505 figurant en annexe 5.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

AFFECTE

une autorisation de programme de 150 000 € (AP) pour le soutien aux jeunes agriculteurs ligériens dans leurs engagements à la souscription de parts sociales dans les CUMA.

APPROUVE

la dérogation à l'article 11 « Délai de validité des aides » du règlement budgétaire et financier régional, en autorisant le versement du solde de la subvention à la Confédération Paysanne des Pays de la Loire pour son programme d'actions et de communications 2016.

ATTRIBUE

une subvention de 7 495 € (AE) à la COOPERATIVE D'INSTALLATION EN AGRICULTURE PAYSANNE (CIAP) pour une dépense subventionnable de 14 990 € HT au titre du dispositif « Pays de la Loire Conseil ».

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 7 495 €

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 100 000 € (AP) (opération ASTRE n° 2020_00696_00) pour la mise en œuvre par l'Agence de Services et de Paiement, au titre de l'année 2020, de la modulation régionale en faveur des projets d'installation en agriculture biologique de l'opération 6.1.1 « Dotation jeunes agriculteurs ».

APPROUVE

l'intervention de la Région sur 33 nouveaux stages de parrainage, 5 modificatifs et 1 annulation figurant en annexe 6.

AFFECTE

400 000 € (AP) pour procéder à l'abondement du fond « Pays de la Loire Transmission »

ATTRIBUE

une subvention de 3 750 € (AE) à l'UREPP pour la communication sur la filière pigeons régionale sur une dépense subventionnable de 7 500 € HT.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 3 750 €.

ATTRIBUE

une subvention de 83 600 € (AE) à ATLANBOIS sur une dépense subventionnable de 102 000 € TTC et une subvention de 99 000 € (AE) au CRPF Bretagne Pays de la Loire sur une dépense subventionnable de 142 000 € TTC pour le programme Forêt Bois Construction et Territoires en Pays de la Loire.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 182 600 €.

APPROUVE

les termes de la convention n°2020-11062 figurant en annexe 7.

APPROUVE

les termes de la convention n°2020-13099 figurant en annexe 8.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à les signer.

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € (AE) à ATLANBOIS sur une dépense subventionnable de 12 500 € TTC, une subvention de 18 400 € (AE) au CRPF Bretagne Pays de la Loire sur une dépense subventionnable de 23 000 € TTC et une subvention de 10 000 € (AE) au Conseil National du Peuplier sur une dépense subventionnable de 12 500 € TTC pour la mise en œuvre du programme d'animation et de valorisation de la filière Peuplier en Pays de la Loire

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 38 400 €.

APPROUVE

les termes de la convention n°2020-11063 figurant en annexe 9.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

APPROUVE

les termes du règlement d'intervention relatif à l'abondement de la Région Pays de la Loire à la Charte « Merci le Peuplier », en annexe 10.

ATTRIBUE

une subvention de 14 000 € (AE) à l'association AFPIA SOLFI2A pour la mise en œuvre du stand collectif au Carrefour International du bois 2021, sur une dépense subventionnable de 28 040 € TTC.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 14 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention n°2020-04131 figurant en annexe 11.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

pour le projet CO-WOOD-GREEN une aide d'un montant global de 299 000 € (AP) à l'entreprise NAODEN (44) dont une subvention de 149 000 € et un prêt à taux zéro de 150 000 € sur une dépense subventionnable de 498 722,50 € HT, une subvention d'un montant de 233 844 € (AP) à l'Ecole Centrale de Nantes (44) sur une dépense subventionnable de 233 844 € HT et une subvention de 27 124 € (AP) à Solution Recyclage (44) sur une dépense subventionnable de 45 207,50 € HT et d'affecter les autorisation de programmes correspondantes,

AFFECTE

une autorisation de programme de 559 968 €.

APPROUVE

les termes de la convention n° 2020_12576 figurant en annexe 12.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

APPROUVE

la réduction de la subvention initiale de 60 000 € à un montant de 40 000 € au bénéfice du Pôle de Compétitivité XYLOFUTUR, sur une dépense subventionnable désormais fixée à 391 050 € HT au lieu de 675 110 € HT.

APPROUVE

les termes de l'avenant n° 1 à la convention n°2019-14354 figurant en annexe 13.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention n°2019-14220 relatif au projet de R&D Scierie du Futur de la société PIVETEAU figurant en annexe 14.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

ATTRIBUE

une subvention de 20 000 € (AP) aux Ets Gilles BAUD - SCIERIE MOBILE DU BOCAGE pour le projet de création d'une scierie mobile, sur une dépense subventionnable de 147 218 € HT.

AFFECTE

une autorisation de programme de 20 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention n° 2020_12582 figurant en annexe 15.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

un montant global de subventions de 9 300 € (AP), au titre de la politique régionale de plans simples de gestion volontaires, aux bénéficiaires figurant en annexe 16.

AFFECTE

une autorisation de programme de 9 300 €.

ATTRIBUE

au titre du Volet 1 de l'AMI « Industrie du Futur », une aide de 16 800 € (AE) à la société BOISBOREAL (Coëx - 85) sur une dépense subventionnable de 21 000 € HT (annexe 17).

ATTRIBUE

au titre du Volet 1 de l'AMI « Industrie du Futur », une aide de 17 600 € (AE) à la société CHAUVAT PORTES (Beaupreau en Mayes - 49) sur une dépense subventionnable de 22 000 € HT (annexe 17).

ATTRIBUE

au titre du Volet 1 de l'AMI « Industrie du Futur », une aide de 16 960 € (AE) à la société FRANCEPAL (Durtal - 49) sur une dépense subventionnable de 21 200 € HT (annexe 17).

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 51 360 €.

ATTRIBUE

par dérogation au règlement d'intervention régional pour l'accompagnement à l'organisation de manifestations agricoles voté lors de la Commission Permanente du 5 avril 2019, une subvention de 3 340 € (AE) à France Dressage pour l'organisation du Championnat de France de Dressage du 27 au 30 septembre 2020 au MANS (72) sur une dépense subventionnable de 33 400 € TTC.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 3 340 €.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 200 000 € correspondant à une aide forfaitaire d'urgence

Covid-19 pour les entraîneurs de la filière chevaux de courses ligérienne.

ATTRIBUE

dans le cadre de l'enveloppe régionale votée en session des 9 et 10 juillet 2020 et proposée en affectation à cette présente Commission permanente, un montant global de subventions de 190 490 € (AE) au titre d'un soutien exceptionnel pour la filière chevaux de course face à l'impact du Covid-19 pour les 256 demandes listées en annexe 18 et 18 bis.

ATTRIBUE

une contribution statutaire de 18 000 € (AE) au GIP Cheval de trait breton pour 2020.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 18 000 €.

APPROUVE

le versement unique de cette contribution statutaire au GIP Cheval de trait breton à la date de notification de l'arrêté attributif.

ATTRIBUE

par dérogation au règlement d'intervention régional pour l'accompagnement à la modernisation des hippodromes ligériens voté lors de la Commission Permanente du 17 novembre 2017, une subvention de 13 082 € (AP) à la Société des Courses d'Ecommoy pour son projet de modernisation de l'hippodrome Pierre-Provost sur une dépense subventionnable de 43 607 € HT.

AFFECTE

une autorisation de programme de 13 082 €.

APPROUVE

les termes de la convention n°2020-10852 figurant en annexe 19.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Groupe LREM absent lors du vote

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

